

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Sadi
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul
M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bouamrane, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Taïbi, Mme Lecroq, M. Monany



Délibération n° 07-10 du 4 juillet 2024

DON DE VÉLOS À DES COLLÈGES DE SEINE-SAINT-DENIS À L'ISSUE DU PROGRAMME « SAVOIR ROULER » ORGANISÉ AVEC PARIS 2024 – CONVENTION AVEC PARIS 2024 – CONVENTIONS AVEC LES COLLÈGES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3212-2, L. 3212-3 et D3212-5 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le don de 307 vélos de Paris 2024 pour les collèges de Seine-Saint-Denis ;

- APPROUVE la convention, dont le projet est ci-annexé à conclure avec Paris 2024 ;

- APPROUVE les conventions de dons de vélos, dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les collèges suivants :

- Henri Wallon à Aubervilliers,
- Pierre Brossolette à Bondy,
- Robert Doisneau à Clichy-sous-Bois,
- Aretha Franklin à Drancy,
- Liberté à Drancy,
- Théodore Monod à Gagny,
- Georges Politzer à La Courneuve,
- Jean Vilar à La Courneuve,
- Germaine Tillion à Livry-Gargan,



- Jean Jaurès à Pantin,
- Jean Lolive à Pantin,
- Pierre-André Houel à Romainville,
- Antoine de Saint-Exupéry à Rosny-sous-Bois,
- Dora Maar à Saint-Denis,
- Joliot Curie à Stains,
- Jean Jaurès à Villepinte,
- Collège Jean Vilar à Villetaneuse ;

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.